

ARRETE PROVISOIRE

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
Rue Pontchartrain**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux de nettoyage de la pompe d'eaux pluviales doivent être effectués par la société SAUR,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet le 11 mars 2026 rue Pontchartrain

Article n°2 : Le stationnement est interdit à tous les véhicules sauf chantier, secours et service public sur le parking du fond.

Article n°3 : La circulation est restreinte au droit du chantier et la vitesse est limitée à 30 km.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par la société SAUR.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- Société SAUR, 11 rue Saint-Eloi à Crépy en Valois

Le Plessis Belleville,
Le 05 mars 2026,
Le Maire,
Dominique SMAGUINE,

